

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM SAINT MARTIN DE CRAU, 3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 13310 ST MARTIN DE CRAU déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000,00 €.

Mme JIMENES Véronique, représentant de la société A&J ARNRES ET JARDINS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1413 ROUTE DE ROQUEFAVOUR 13122 VENTABREN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BELLONE Alexandre	50	500 €
MEGARDON Julien	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 janvier 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

Pascal OLIVERO
Directeur